

La convention médicale nationale exigée par l'État et signée en juillet 2016 par des syndicats de médecins peu représentatifs a mis en place un mode de remboursement stigmatisant et discriminatoire envers les assurés sociaux dont l'entrée en vigueur a commencé le 1er mai 2017 : Articles 28.1 et 28.4 de la convention médicale. Il est prolongé au titre du règlement arbitral au 1 novembre 2023.

## **Monsieur le Président de la République**

**Mon médecin est, ou pourrait être, conventionné à « honoraires libres » ou « différents ».**

**Cela ne justifie pas la stigmatisation et la discrimination dont je suis ou je pourrais être victime pour l'avoir choisi.**

**Cela ne fait pas de lui nécessairement un médecin « riche » ou « de riche ».**

**Cela ne justifie pas la stigmatisation et le harcèlement dont il est victime.**

## **Monsieur le Président de la République**

**Je suis très attaché(e) à la liberté de choix de mon médecin traitant.**

**Je suis très attaché(e) à l'égalité de remboursement de chacun de mes soins.**

**Je suis très attaché(e) à la proportionnalité de mes cotisations à la sécurité sociale en fonction de mes revenus, exemple de fraternité.**

**Je suis très attaché(e) aux valeurs de notre République : Liberté-Égalité-Fraternité**

## **Monsieur le Président de la République**

**Je refuse cette politique stigmatisante et discriminatoire qui cherche à opposer les riches aux pauvres ; à différencier les remboursements des patients des médecins conventionnés à honoraires libres ou différents, des patients des médecins conventionnés aux tarifs opposables ; et surtout, à favoriser les hôpitaux et les organismes complémentaires pour entraver l'activité des médecins libéraux de proximité...**

**En soutien à tous les patients et à tous les médecins, je vous adresse cette pétition, symbole de résistance contre toute forme d'idées stigmatisantes et discriminatoires.**

***Identité, adresse et signature :***



***Commentaires :***

## MODE D'EMPLOI

Affichez votre volonté de résister contre cette stigmatisation et la discrimination dont vous êtes victime avec vos médecins chargés de votre santé, en envoyant la pétition à l'adresse suivante:

**Monsieur le Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55, rue du faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris**

Il est rappelé qu'il est toujours possible d'écrire au Président de la République par voie postale (le courrier est alors dispensé d'affranchissement).

**Vous pouvez aussi copier-coller la pétition reçue par mail et l'envoyer par courrier électronique à la présidence de la République. Dans ce cas, l'image, symbole de résistance et du souvenir, ne sera pas reproduite.**

**Partagez votre engagement avec le maximum de personnes en faisant suivre cette pétition sur les réseaux sociaux et les adresses mails de vos relations et familles.**

\*  
\* \*  
\* \* \*

**Vous pouvez affirmer votre engagement en établissant un don par chèque bancaire à l'ordre de : ONAC-VG / Bleuets de France et l'envoyer à l'adresse suivante : [www.voyage-aptitude-senior.fr](http://www.voyage-aptitude-senior.fr) , cabinet médical, 9 rue de Siam 75116 Paris**

**Le montant minimal du chèque est de : 3,5 €, symbole de votre discrimination face au remboursement de vos soins médicaux. Il peut être aussi de 38,5 €, autre symbole de votre discrimination face au remboursement de vos soins en cas d'annonce d'une maladie grave.**

\*  
\* \*  
\* \* \*

**Le lien de l'association *Bleuets de France* est : <http://www.bleuetsdefrance.fr>**

**Le lien de la page contact de la *Présidence de la République* est : <http://www.elysee.fr/crire-au-president-de-la-republique/>**

**Le texte de la convention médicale nationale est disponible sur le site Légifrance : copier dans votre navigateur : Légifrance texte convention médicale octobre 2016 ou règlement arbitral 2023**